
Communiqué de presse - mardi 29 juillet 2025

REP Emballages professionnels La distribution professionnelle du bâtiment demande fermement son report

Alors que le lancement de la filière à responsabilité élargie du producteur des Emballages professionnels est prévu pour le 1^{er} janvier 2026, les organisations représentatives de la distribution professionnelle du bâtiment demandent solennellement son report compte tenu de son état d'impréparation et des trop nombreuses inconnues et incohérences demeurant pendantes.

Alors que des réflexions d'ampleur sont engagées, à tous les niveaux (gouvernemental, parlementaire et professionnel), sur la gouvernance des REP en général, singulièrement sur les difficultés actuelles de la REP des matériaux de construction (PMCB) en particulier, il serait irresponsable de précipiter les choses concernant la REP Emballages professionnels, d'une ampleur bien supérieure.

Nos organisations rappellent, à cet égard, que c'est bien de cette précipitation, et de cette impréparation, que résultent les difficultés de la REP PMCB, au point d'en compromettre la soutenabilité.

Ne renouvelons pas la même erreur.

Au vu de la réunion organisée par le Ministère, le 24 juillet dernier, pour présenter le cahier des charges et le futur arrêté périmètre de la REP Emballages professionnels, tout nous porte malheureusement à croire que nous nous y préparons...

Car tous les facteurs d'échec sont une nouvelle fois réunis :

- 1. Un déficit d'analyse du gisement et des coûts induits par cette nouvelle REP rendant difficile un prévisionnel global des écocontributions dont les entreprises de France auront à s'acquitter.**

Comme pour la REP PMCB, ce déficit est, dès à présent, de nature à engager son acceptabilité et sa soutenabilité.

- 2. Des délais d'entrée en vigueur intenable, entraînant un risque généralisé de non-conformité.**

A six mois de l'échéance, trop de paramètres demeurent indéterminés et/ou contestés.

La publication de l'ensemble des textes réglementaires nécessaires, l'agrément des éco-organismes, la définition des barèmes d'écocontribution, la contractualisation et la mise en conformité opérationnelle... exigent un délai incompressible de mise en œuvre.

Le Ministère annonce désormais, dans le meilleur des cas, une publication des textes de cadrage à la mi-octobre.

Dans ces conditions, le 1^{er} janvier 2026 est tout simplement irréaliste, entraînant un risque généralisé de non-conformité, non par mauvaise volonté de nos entreprises, mais faute de délai et d'un cadre clair leur permettant de s'y préparer.

3. Une surcharge administrative inacceptable, à rebours de l'impératif de simplification

La complexité des critères retenus en matière de classification des emballages (volume, poids, utilisateur final, type de produit emballé...) pour distinguer le « ménager » du « professionnel » les rend tout bonnement impraticables sur le terrain.

Dans ces conditions, il sera bien souvent impossible de flécher les emballages dans la bonne filière (pro, ménager, PMCB...), mettant de fait les entreprises concernées face à une insécurité certaine.

4. Enfin, des mécanismes de soutien peu compréhensibles

Si des soutiens aux détenteurs tout comme aux opérateurs sont prévus, les modalités pratiques restent floues. Il est impératif que le cadre soit clair, précis et incitatif, sans exclure d'acteurs.

Nous appelons donc à un sursaut de bon sens et demandons :

- Un report de la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027 ;
- Une méthode de classification raisonnable, simplifiée et objectivée ;
- Une cohérence entre les filières REP ;
- Enfin, une prise en compte des schémas d'organisations existants.

A défaut, la REP Emballages professionnels risque de connaître, dès à présent, le même sort que la REP PMCB et d'échouer dans les missions qui lui sont confiées.

A propos de COEDIS :

COEDIS est l'organisation représentative de l'ensemble des entreprises de la distribution professionnelle spécialisée dans l'approvisionnement au second œuvre du bâtiment résidentiel, tertiaire, industrie.

Ses 400 entreprises fournissent à plus de 200 000 professionnels du bâtiment les produits, services et équipements nécessaires à leurs activités d'installation, du neuf, de la rénovation, notamment en génie climatique, électricité, sanitaire, plomberie et chauffage.

Avec plus de 44 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires avoisinant les 15 milliards d'euros, ces distributeurs professionnels adhérents de COEDIS assurent une présence forte sur tout le territoire grâce à un maillage territorial dense de plus de 4 000 points de vente.

Pour plus d'information : ww.coedis.fr

Contact : Marine Bréchaire – marine.brechaire@coedis.fr – 06 49 55 63 25

A propos de la FDMC :

La Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction est l'organisation professionnelle représentative des distributeurs de matériaux de construction.

Elle agit au cœur de la filière constructive et représente une branche de 86 000 salariés et 4.352 entreprises*, pour un chiffre d'affaires supérieur à 21 milliards d'euros. Les 12 unions régionales de la FDMC relaient son action sur l'ensemble du territoire national.

La FDMC gère la convention collective du négoce des matériaux de construction en lien avec les partenaires sociaux.

** Saint-Gobain Distribution Bâtiment France, Gedimat, Chausson Matériaux, MCD, SIG France, Bigmat, Tout Faire, Starmat, France Matériaux, Samse, Alteral, Batiman, Batiland, Groupamat, Matplus, Nebopan, Ciffreo Bona, Bonifay, ...*

Pour plus d'information : www.fdmc.org

Contact : Laurence PETIT – lpetit@fdmc.org – 01 45 48 91 67

A propos de la FFQ :

La Fédération Française de la Quincaillerie, des fournitures pour l'industrie, le bâtiment et l'habitat est l'Organisation professionnelle représentative des entreprises de commerce de fournitures pour l'industrie et le bâtiment, d'articles de quincaillerie, bricolage et d'équipement de la maison.

Le secteur compte 2 700 entreprises (4 900 établissements) employant 32 800 salariés et réalisant un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros.

Contact : Sylvain Massardier – smassardier@ffq-france.org – 06 76 56 43 44.

A propos de la FND :

La FND (Fédération Nationale de la Décoration) est le syndicat professionnel qui représente les grossistes-distributeurs en produits de décoration. La FND regroupe ainsi plus de 450 adhérents – 1620 points de vente - sur l'ensemble du territoire français. Ceux-ci commercialisent une large gamme de produits destinés à rénover, améliorer et embellir l'habitat (marché de 2,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires) : peinture, colle et enduit, papier peint, revêtement mural, revêtements de sols vinyle, textile et bois, outillage et matériel.

Contact : 01 53 23 09 82 – contact@federation-decoration.fr